REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EN SEANCE du 18 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre les dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la vice-présidence de Madame Nathalie LEROY, Maire Adjointe.

Nombre de Membres
Au conseil : 17
Présents : 13
Procurations : 3
Absents : 1

PRESENT(E)S : Mme Cathie WASIKOWSKI - Mme Nathalie LEROY - Mme Carole BOUCHEZ – Mr Jacques GRZES – Mr Vincent TENTELIER – Mr Daniel DELENCLOS – Mr Jean-Bernard DETOEUF – Mme Monique DUPUY – Mr Gildas IBBA – Mme Annie LELIEUX – Mr Alphonse LEROY – Mme Annie PONCHEL – Mme Anne-Marie VINCENT

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :
Mme Christelle BUISSETTE donne procuration à Mme Nathalie LEROY
Mr Julien VOULIOT donne procuration à Mme Carole BOUCHEZ
Mme Michèle LEBLOND donne procuration à Mme Annie PONCHEL

ABSENTE : Mme Daisy DUVEAU

DELIBERATION N°04-2024 Relative au Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions légales en la matière,

Le Conseil d'Administration a débattu des orientations générales du budget 2024 et des préconisations identifiées selon :

- Les données d'ordre général
- Les orientations
- Les conclusions

(voir le document ci-annexé).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

REÇU LE
26 MAR 2024
Sous-Préfecture
LENS

C.C.A.S. DE GRENAY (Pas-de-Calais)

La Présidente,

Christelle BUISSETTE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication du :
Ou notification du :

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

GRENAY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2024

Conseil d'Administration
Du 18 Mars 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, avec des compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget.

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités Territoriale (CGCT) indique que pour les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

SOMMAIRE

1) Le contexte général
A.I) Perspectives de l'économie mondiale et européenne
A.II) Le contexte nationale
B.II) Loi de finances 2024 : les principales mesures

2) Les orientations budgétaires
A.I) Activités du CCAS
A.II) Evolution des dépenses et recettes
B.I) Engagements pluriannuels
B.II) Equilibres financiers

3) Les orientations 2024

FINANCES DU CCAS

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorité et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Il donne également aux administrateurs la possibilités de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

1. Le contexte général

A.I) Perspectives de l'économie mondiale et européenne

MONDIAL

La croissance devrait finalement s'établir à + 2,7 % en 2023 (taux le plus bas) puis à + 2,9 % en 2024 selon les perspectives du Fonds Monétaire International (FMI)

L'inflation devrait atteindre + 6,9 % en 2023 avant de diminuer légèrement en 2024 à + 5,8 %, et de revenir en 2025 à son niveau de 2021 : + 4,1 %.

EUROPE

La croissance du PIB serait de + 0,6 % en 2023 et n'atteindrait que + 1,2 % en 2024

L'inflation a atteint +2,4 % en novembre 2023.

A.II) Le contexte national

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et les orientations de la loi de Finances 2024.

PERSPECTIVE EN FRANCE

Déficit public 'réduit' à -4,9 % en 2023 et -4,4 % en 2024

Inflation sur 2023 : autour de 4,8 % et autour de 2,5 % en 2024

Croissance : 1,0 % en 2023, prévision de 1,4 % en 2024

Dette publique fin 2023 de 109,7 % du PIB, identique en 2024

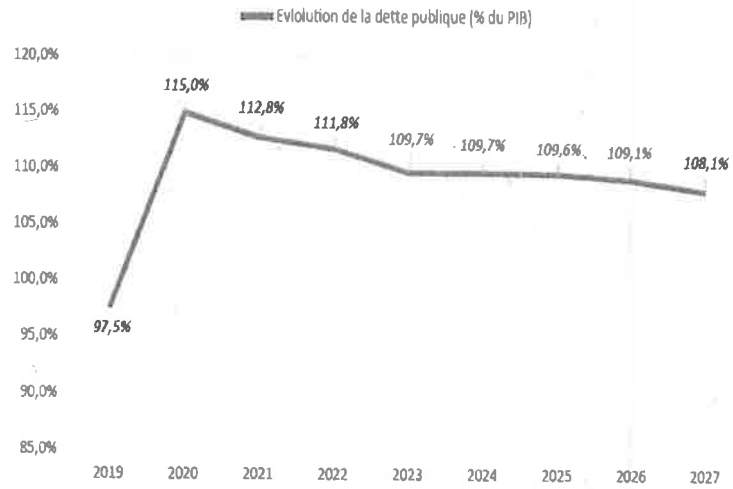

Le **projet de loi de programmation** prévoit de **ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2027**.

B) La situation financière des collectivités locales en 2023

La situation financière des collectivités locales est pressentie dégradée en 2023 par rapport à 2022

Les dépenses de fonctionnement des collectivités progresseraient de 5,4% ; 5 % en 2022
Les recettes de fonctionnement croissent de 4,4% ; 5,2 % en 2022

B.II) Loi de finances 2024 : les principales mesures

ENVERS LES MENAGES

- Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt (4,8%)
- Indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales
  Les retraites revalorisées de 5,2 %
  Les minimas sociaux de 4,6 %
- Prolongation du bouclier tarifaire, hausse des prix contenue à 15%
- une indemnité « carburant travailleur » sera versée si le prix du carburant dépasse un « seuil d'alerte » (100 €)

ENVERS LES ENTREPRISES

- Aide à l'embauche d'alternants
- La suppression de la cotisation CVAE est repoussée en 2027

ENVERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique Des logements privés
- Verdissement du parc automobile et offre de transport plus propre et accessible
- Transition de l'agriculture et protection des forêts
- Préservation de la [illegible] et [illegible]
- Transition énergétique (soutien à l'[illegible] ou à l'injection biométhane

Zoom sur : les mesures pour les collectivités locales

Il est essentielles de retenir

▶ **Le PLF 2024 prévoit un abondement des dotations à hauteur de 320 M€ nets (au lieu de 220 M€).**

➢+ 190 M€ nets pour la DGF des Communes avec :

➢+ 150 M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

➢+ 140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

➢+ 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI

▶ **La revalorisation annuelle des valeurs locatives :**
Elle est attendue en baisse par rapport à la progression exceptionnelle constatée en 2023. La revalorisation est prévue à hauteur de +3,9 % au lieu initialement de 4,2 %

A.1) Quelques chiffres pour exprimer l'activité du CCAS :

Epishop

62 familles suivies soit 78 adultes et 64 enfants pour un montant de 26 012 €

264 dépannages occasionnels pour un montant de 13 017.50 €.

42 secours d'urgences pour 621.50 €

Aides / Secours / Colis

72 aides à la personne pour 38 634.99 € dont 34 aides à l'énergie pour 19 619.35 €

4 contrats de remboursement pour un montant de 2370.07 €

650 colis (631 colis distribués) aux Personnes Agées soit 16 185 €

RSA

145 suivis réalisés dans le cadre du RSA correspondant à 900 entretiens

Arbre de Noël

751.23 € de jouets offerts

Le Programme de Réussite Éducative

Représente 32 parcours d'enfants en 2023 et une file active de 49 parcours

33 séances de sophrologies pour 8 personnes,

23 séances de yoga pour 5 personnes ,

5 séances de socio-esthétique pour 5 enfants et leurs parents

13 séances d'équithérapie pour 12 enfants

21 consultations pour 10 enfants en psychologie

et de nombreuses autres activités thématiques comme les couronnes de noël et de nombreuses sorties

- Sortie au Salon de l'agriculture le 1er Mars à Paris 29 adultes et 21 enfants
- Sortie Goolfy le 18 Avril 18 adultes et 21 enfants à Lomme
- Sortie TrampoJump le 29 novembre 18 adultes et 28 enfants à Bruay-La-Buissiére
- Sortie Marché de Noël d'Arras le 20 Décembre

90.4 % du budget prévisionnel du PRE sont dépensés.

A.II) Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023
011 Charges à caractère général	120 688,61	156 730,53	147 923,50	157 029,85	189 500
012 Charges de personnel	54 246,00	54 246,30	55 000,00	38 429,38	48 865,96
65 Autres charges de gestion courante	67 493,79	84 502,85	84 033,61	39 985,99	101 700
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 069,12	2 055,32	2 211,32	2 218,01	2 220,00
TOTAL	244 497,52	297 535	289 168,43	237 663,23	342 785,96

On constate une augmentation de nos charges à caractère générale de 6,15 % entre 2023/2022 contre une diminution de 5,6 % entre 2022/2021.
Comme le budget communal, le CCAS subit également les effets de l'inflation,
Dans ce chapitre, le poste alimentation est en hausse de 18 %,

Les secours d'urgences sont en diminution de 58 % et les aides de 54 %

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023
70 Produits des services	687,15	1 169,50	1 722,90	6 562,70	1 000,00
74 Dotations et participations	247 342,70	258 251,00	176 982,00	200 240,00	191 302,00
75 Autres produits de gestions courantes	41 660,55	47 187,10	40 996,78	41 832,88	20 000,00
78 Reprise sur amortissements et provision	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	36 149,23	134 878,11	143 950,71	129 483,96	129 483,96
TOTAL	325 839,63	441 485,71	363 652,39	378 119,54	342 785,96

La participation communale est de 80 000,00 € ce qui représente 32 % du budget hors report de l'excédent. En 2022, elle était de 60 000,00 €,

L'excédent 2023 est de 140 456 € contre 129 483 € en 2022.

L'investissement

Les dépenses

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023
21 Immobilisation corporelles	0,00	896,40	748,79	0,00	8 739,74
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	477,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	896,40	1 225,79	0,00	8 739,74

Les recettes

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 069,12	2 055,32	2 211,32	2 218,01	2 220,00
001 Excédent d'investissement reporté	2 159,12	4 228,24	5 387,16	6 372,69	6 372,69
10 Dotations				147,05	147,05
TOTAL	4 228,24	6 283,56	7 598,48	8 737,75	8 739,74

L'excédent 2023 représente 8 737 €. En 2022 : 6 372 €

Engagements pluriannuels et structure de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas de recourir en 2024.

Au niveau de l'investissement, le CCAS n'ayant pas de dépenses significatives il n'est pas nécessaire de mettre en place d'engagements pluriannuels.

Equilibres financiers

Les dépenses et recettes mentionnées dans les parties précédentes permettent de constater l'équilibre financier de l'établissement.

L'équilibre budgétaire du CCAS est assuré par la subvention versée par la ville qui est déterminée lors du budget primitif pour permettre de couvrir le solde des dépenses non financées par les recettes propres.

3. Les orientations 20024

L'objectif principal de 2024 est le même que l'année 2023. Pour le CCAS, il est important de maintenir le service proposé auprès des personnes se présentant au sein de nos locaux.

Les missions du CCAS portent sur l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation de tout public en individuel comme en collectif.

Le Programme de Réussite Educative se poursuit avec l'équivalent de 2 temps plein. Le développement des ateliers à destination des publics du CCAS devra mobilier l'ensemble des partenaires en réponse aux besoins identifiés avec ces publics.

Ces missions sont affinées chaque année avec le personnel du CCAS dans l'intérêt des personnes accompagnées et en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Le budget devrait afficher un montant total de 375 631 € (349 158 € en 2023) en fonctionnement et 9 351 € (8 592 en 2023 €) en investissement.

La subvention communale est de 40 000 € au lieu de 80 000 € en 2023.